

Image not found or type unknown



Intermittent et auto entrepreneur

Par **mv3**, le **05/10/2011** à **19:35**

Bonjour, je suis intermittent du spectacle, et souhaite me mettre en parallèle auto entrepreneur/micro entreprise pour pouvoir me facturer. Je n'arrive pas à trouver une réponse claire, précise et fiable sur la question... en ai-je le droit? comment cela se passe au niveau de la déclaration mensuelle? D'autre part, je suis associé minoritaire d'une sarl, ai-je le droit de me facturer à ma propre SARL, dans la mesure où ma prestation correspond à l'activité de mon SARL (conception son et lumière)? merci de votre aide! cordialement,